

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 17 novembre 2025

N° CP-2025-8-6-2

N° applicatif 13231

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction culture et patrimoine

Service consulté

LECTURE PUBLIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT ET MISES A JOUR DES REGLEMENTS DU CONCOURS LITTERAIRE D'ALSACE

Résumé : Ce rapport propose à la Commission permanente d'approuver deux actions participant de la mise en œuvre de la politique de lecture publique de la Collectivité européenne d'Alsace. Il est ainsi proposé de consolider la stratégie de la Collectivité européenne d'Alsace en matière d'éducation aux médias et à l'information en adoptant une convention de partenariat avec la société NewsGuard, spécialisée dans la notation et l'évaluation de la fiabilité des sites et médias d'information (I). Il est également proposé de poursuivre le soutien au développement des pratiques d'écriture amateurs à travers la mise à jour des règlements du Concours littéraire d'Alsace, pour sa 4^{ème} édition à venir (II).

I) NewsGuard, un outil au service du décryptage de l'information en ligne

Enjeu majeur du XXI^{ème} siècle, l'éducation aux médias et à l'information est l'un des objectifs prioritaires poursuivis par la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de sa politique de lecture publique. Cet engagement se matérialise par un ensemble d'actions (festival Décodage, participation au Printemps de l'esprit critique, formation des bibliothèques alsaciennes...) et de ressources (offre documentaire, outils de médiation...) déployées par le Pôle Lecture publique (Bibliothèque d'Alsace) de la Collectivité au service du développement de l'esprit critique des Alsaciens et des Alsaciennes.

Dans un contexte où la fiabilité des informations diffusées sur Internet est de plus en plus difficile à appréhender par les citoyens, exposés aux fausses informations et aux théories du complot, l'accès à des outils permettant d'évaluer la fiabilité des contenus en ligne est devenu un enjeu de taille. Afin de répondre à cet enjeu, il est proposé de mettre en place un partenariat avec la société NewsGuard, sans contrepartie financière, permettant à la

Bibliothèque d'Alsace et ses bibliothèques partenaires d'utiliser une extension de navigateur Internet fournissant des informations sur la fiabilité des médias en ligne.

Créée en 2018 par des journalistes, NewsGuard est une entreprise spécialisée dans la lutte contre la désinformation en ligne. Elle propose une extension de navigateur (compatible avec Edge, Firefox, Chrome et Safari) qui évalue et classe les sites Internet en fonction de leur crédibilité et transparence. Plus de 8400 sites sont évalués dans différents pays, notamment la France, l'Allemagne et les États-Unis. Cette extension permet aux utilisateurs de visualiser un score de confiance des sites visités, ainsi que des fiches détaillées sur les sources d'information.

Grâce au programme philanthropique de Microsoft, cette extension de navigateur est disponible gratuitement pour les bibliothèques publiques. Le partenariat avec NewsGuard permettra à la Bibliothèque d'Alsace et aux bibliothèques partenaires qui le souhaitent d'installer l'extension sur les postes informatiques publics et ceux utilisés par les agents, dans le respect du Règlement Général de Protection des Données.

Il est proposé que ce partenariat soit formalisé sous forme de convention, jointe en annexe du présent rapport.

II) Soutenir les pratiques d'écriture amateurs : mise à jour des règlements du Concours littéraire d'Alsace

Le Concours littéraire d'Alsace est une initiative déployée depuis 2023 par la Collectivité européenne d'Alsace, dans le cadre de sa politique de lecture publique. L'ambition de ce concours est double :

- Contribuer au rayonnement de l'Alsace, en suscitant la création littéraire de fiction à propos de l'Alsace (son histoire, ses paysages, son patrimoine...) ;
- Valoriser et soutenir les pratiques d'écriture amateurs en Alsace.

Cette ambition se matérialise par des thématiques valorisant l'histoire et le patrimoine alsaciens, renouvelées à chaque édition : Carreau Rodolphe (ancienne mine de potasse située à Pulversheim) pour la 1^{ère} édition, céramiques de l'artiste alsacien Théodore Deck pour la 2^{ème} édition, figure et héritage de Gutenberg pour la 3^{ème} édition.

Elle se concrétise également par la mise en œuvre, par les équipes du Pôle Lecture publique de la Collectivité européenne d'Alsace, d'ateliers d'écriture (en bibliothèque, auprès des agents de la Collectivité européenne d'Alsace...) destinés à accompagner et soutenir de manière proactive la participation au Concours.

Attirant près d'une centaine de participants à chaque édition, le Concours littéraire d'Alsace illustre une action culturelle efficiente : un dispositif à faible coût, à l'impact social et culturel fort sur le territoire.

Il est proposé l'adoption des règlements pour la prochaine édition du Concours (4^{ème} édition), dont la thématique sera révélée à l'occasion d'une cérémonie de lancement au début de l'année 2026.

Les règlements proposés pour cette 4^{ème} édition reprennent les règlements de l'édition précédente. Les seules modifications apportées portent sur :

- Les modalités d'inscription à la catégorie collective (adultes et jeunesse) : modification apportée sur le formulaire pour faciliter et clarifier les conditions d'inscription d'un groupe, et abaissement du nombre minimal de participants à 3 (contre 5 précédemment) ;
- L'ajout, dans les formulaires d'inscription, d'un paragraphe demandant de préciser par quel(s) moyen(s) le candidat a eu connaissance du concours ;

- La période au cours de laquelle les candidatures sont ouvertes (dates de début et dates de fin du concours).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la convention de partenariat avec la société Newsguard, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer ;
- De préciser que la convention de partenariat avec la société Newsguard ne fera l'objet d'aucune contrepartie financière de la part de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- D'approuver le lancement de la 4^{ème} édition du Concours littéraire d'Alsace au début de l'année 2026 ;
- D'approuver le règlement du Concours littéraire d'Alsace, 4^{ème} édition, catégorie jeunesse, joint en annexe au présent rapport ;
- D'approuver le règlement du Concours littéraire d'Alsace, 4^{ème} édition, catégorie adultes, joint en annexe au présent rapport ;
- D'approuver le modèle de formulaire d'autorisation parentale (valant inscription du mineur pour une participation individuelle ou collective) et le modèle de formulaire de participation collective (valant inscription d'un groupe de mineurs au nom de son représentant majeur) pour le Concours littéraire d'Alsace, 4^{ème} édition, catégorie jeunesse, joints en annexe au présent rapport ;
- D'approuver le modèle de formulaire d'inscription (valant inscription pour une participation individuelle ou collective) pour le Concours littéraire d'Alsace, 4^{ème} édition, catégorie Adultes, joint en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.